

EDOUARD CUENDET

Après avoir obtenu une maturité classique au Collège Calvin à Genève, Edouard Cuendet est allé étudier le droit à l'Université de Berne. Il a passé avec succès ses examens de licence en droit en 1991 à l'Université de Berne et a ensuite accompli un stage d'avocat auprès du Tribunal de Première Instance de Genève et de l'Etude Mentha, Maystre Morand & Amsler. Il a réussi son brevet en 1994. Pendant près de cinq ans, il s'est principalement occupé d'affaires judiciaires, dans les domaines du droit bancaire, du droit commercial et de la propriété intellectuelle au sein de l'Etude Borel & Barbey. En juin 1999, Edouard Cuendet a rejoint le Groupement des Banquiers Privés Genevois en qualité de Premier Secrétaire. Depuis le 1^{er} janvier 2010, il en est devenu le Secrétaire général. Dans cette fonction, il se consacre en premier lieu aux dossiers juridiques et aux affaires publiques liées aux questions de politique genevoise. Il assure la représentation des banquiers privés genevois auprès de plusieurs associations politiques et économiques genevoises. Il est également le porte-parole des banquiers privés pour les questions touchant les affaires genevoises. Par ailleurs, il est le conseiller juridique de l'Association des Banquiers Privés Suisses, et participe à diverses commissions et groupes de travail de l'Association suisse des banquiers.

Edouard Cuendet siège depuis 2004 au Grand Conseil genevois. Il est notamment membre de la Commission des finances et de celle de l'économie.